

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation continue et mobilité en Europe : Publication du rapport de référencement sur les équivalences européennes en matière de diplômes et certifications professionnelles

Paris, le 18 juin 2021

France compétences publie le rapport de référencement français des niveaux de diplômes et de certifications professionnelles. Conçu en collaboration avec un groupe consultatif*, ce rapport a pour vocation de mettre en lumière les évolutions intervenues depuis 10 ans dans le système de formation et de certification. Il favorise la compréhension des équivalences entre les Etats membres de l'Union Européenne et par là même la mobilité professionnelle des actifs en Europe.

France compétences, responsable de l'enregistrement des certifications professionnelles aux répertoires nationaux reconnus sur le marché de l'emploi, est **le point national de coordination pour la mise en œuvre du CEC** (Cadre européen des certifications et de la formation tout au long de la vie) pour la France.

Outil de comparaison des certifications et qualifications entre les Etats, favorisant la reconnaissance mutuelle de leurs différents dispositifs certifiants, le CEC permet une classification commune selon 8 niveaux de qualification. Il facilite **les démarches de mobilité des actifs au sein de l'Union européenne**. Ce cadre permet notamment aux employeurs et aux citoyens, **de mieux appréhender et de comparer les certifications de leurs ressortissants**, avec celles d'autres États membres de l'Union européenne.

La Recommandation du 22 Mai 2017 a réaffirmé l'importance d'un cadre européen. Ce dernier permet une classification commune des certifications des pays membres qui se doivent d'alimenter respectivement des cadres nationaux pour effectuer un référencement selon des critères posés.

France compétences en charge du rapport de référencement national

Dans ce contexte, France compétences a élaboré le [rapport de référencement](#) qui décrit **les niveaux du cadre national français**, en liaison étroite avec les membres de sa Commission de la certification professionnelle. Ce rapport **décrit les évolutions intervenues depuis 10 ans dans le système de formation et de certification**. Evolutions dans les domaines en rapport direct avec le cadre national et ses caractéristiques ainsi que l'octroi des niveaux aux certifications pour l'enregistrement au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Désormais, les ministères et organismes certificateurs sont invités à mentionner sur les parchemins des certifications, le fait que le niveau de qualification octroyé l'est au titre à la fois du cadre national français et du cadre européen des certifications.

Le rapport de référencement a été présenté à la Commission européenne le 23 février dernier.

Consultez le rapport, ainsi que les missions de France compétences sur les sujets européens en suivant le lien : <https://www.francecompetences.fr/espace-international/>.

*Groupe constitué d'experts nationaux auprès de la Commission européenne

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

